

VILLE DE BELFORT

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Objet de la délibération

SEANCE DU JEUDI 8 JUILLET 2021

N° 2021-94

Décision Budgétaire
Modificative n°1 de
l'exercice 2021 du Budget
Principal de la Ville de
Belfort

Le 8 juillet 2021, à 19h00, les membres du conseil municipal, dont le nombre en exercice est de 43, régulièrement convoqués, se sont réunis salle Olivier Barillot, située au 1er étage de l'annexe de l'Hôtel de Ville et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, rue Frédéric Auguste Bartholdi à Belfort, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Maire.

Etaient présents :

M. Damien MESLOT, M. Sébastien VIVOT, Mme Florence BESANCENOT, M. Yves VOLA, Mme Delphine MENTRÉ, M. Bouabdallah KIOUAS, Mme Marie-Hélène IVOL, M. Tony KNEIP, Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT, M. Jean-Marie HERZOG, Mme Corinne CASTALDI, M. Pierre-Jérôme COLLARD, Mme Rachel HORLACHER, M. Nikola JELICIC, Mme Christiane EINHORN, Mme Marie-Thérèse ROBERT, M. Ian BOUCARD, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Loïc LAVAILL, M. Samuel DEHMECHE, M. Alain PICARD, Mme Parvin CERF, M. Brice MICHEL, M. Joseph ILLANA, M. David DIMEY, Mme Mathilde REGNAUD, Mme Zoé RUNDSTADLER, M. Florian CHAUCHE, M. Bastien FAUDOT.

Etaient absents :

Mme Nathalie BOUDEVIN - mandataire : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT
Mme Latifa GILLIOTTE - mandataire : Mme Marie-Thérèse ROBERT
Mme Claude JOLY - mandataire : Mme Corinne CASTALDI
Mme Charlène AUTHIER - mandataire : M. Tony KNEIP
Mme Marie STABILE - mandataire : Mme Loubna CHEKOUAT
Mme Marianne DORIAN - mandataire : M. Loïc LAVAILL
M. Romuald ROICOMTE - mandataire : Mme Parvin CERF
M. François BORON - mandataire : M. Damien MESLOT
Mme Dominique CHIPEAUX - mandataire : M. Alain PICARD
M. René SCHMITT - mandataire : Mme Mathilde REGNAUD
Mme Samia JABER - mandataire : M. Bastien FAUDOT

(application de l'Article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Mme Jacqueline GUIOT
Mme Marie-José FLEURY
M. Christophe GRUDLER

Secrétaire de séance : Mme Marie-Thérèse ROBERT



La séance est ouverte à 19h00 et levée à 21h10.



DELIBERATION N° 2021-94

de M. Sébastien VIVOT

1er Adjoint chargé des finances, de la prospective économique et
du mécénat

Direction des Finances

Références : SV/RB/CN/JMG/VB

Code matière : 7.1

Objet : Décision Budgétaire Modificative n°1 de l'exercice 2021 du Budget Principal de la Ville de Belfort

Il vous est proposé d'examiner quelques modifications à apporter au Budget principal de la Ville de Belfort portant sur l'ajustement des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement et des attributions de subventions. Aucune modification ou crédits supplémentaires n'est à prévoir pour le Budget Annexe du CFA et le Budget Annexe du Lotissement secteur Dorey.

Le présent rapport synthétise les données du document budgétaire présenté en annexe.

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et de l'Instruction Comptable M14,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE

d'adopter les modifications et ajustements budgétaires de la Décision Budgétaire Modificative n°1 de l'exercice 2021 du budget principal de la Ville. Aucune prévision pour le CFA et le lotissement secteur Dorey,

d'approuver le versement des nouvelles subventions et l'affectation des crédits de subventions, en procédant à un vote distinct pour les associations qui comptent un membre du Conseil municipal, soit au sein de leur bureau, soit en tant que salarié,

d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer un avenant ou à conclure avec les associations concernées les conventions d'objectifs et de moyens.

Pour	34	
Contre	0	
Suffrages exprimés	34	
Abstentions	6	Mme Mathilde REGNAUD, M. René SCHMITT, Mme Zoé RUNDSTADLER, M. Florian CHAUCHE, Mme Samia JABER, M. Bastien FAUDOT.
Ne prend pas part au vote	0	

Ainsi délibéré en l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le 8 juillet 2021 ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Maire de Belfort
et par délégation
Le Directeur Général des services,



Jérôme SAINTIGNY

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Affiché le : 13 juillet 2021
Date de télétransmission : 12 juillet 2021
Identifiant de télétransmission : 090-219000106-20210708-lmc15700A-BF-1-1

1 - Section de fonctionnement

1.1 Recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement inscrites à la décision budgétaire modificative n°1 présentent des inscriptions nouvelles à hauteur de 631 K€.

Elles correspondent à :

- A l'ajustement du remboursement par GBCA, du flux de dépense du personnel affecté par la ville de Belfort au titre de l'année 2020 pour 330 K€.
- A la régularisation par le SMGPAP du trop versé de l'exercice 2020 pour 301 K€.

1.2 Dépenses de fonctionnement

Les charges réelles de fonctionnement inscrites à la décision budgétaire modificative n°1 sont identiques à celles approuvées lors du Budget primitif. Les dépenses nouvelles inscrites sont intégralement financées par des redéploiements de crédits au sein de la section.

Elles se décomposent de la manière suivante :

- Une participation de 1.500€ à la MIFE (Maison de l'Information sur la Formation et l'Emploi) pour financer un projet destiné à favoriser l'entreprenariat au féminin.
- Une somme de 500€ pour de nouvelles subventions accordées aux associations belfortaines. (Voir point ci-dessous).

1.3 Subventions versées aux associations

Demandes nouvelles

- Une subvention de 500 € à la Ligue contre le cancer pour l'organisation de la traditionnelle Marche Octobre Rose.

Attribution des enveloppes à affecter votées lors du budget primitif

Enveloppe à affecter « Direction Générale » : - 25.000 €

Enveloppe à affecter « Culture » : - 2.000 €

Enveloppe à affecter « Carnaval » : - 3.000 €

Enveloppe à affecter « Droits des femmes » : - 960 €

Redéploiement de crédit au sein du chapitre 65 pour compléter la subvention à Inter'actions : - 40 €

Montant total de 31.000 €

- Subvention de 5.000 € à La Maison de Jeanne pour soutenir le fonctionnement de l'association.
- Subvention de 20.000 € à l'Association des Commerçants et Artisans dans le cadre des animations autour des vitrines de Belfort.
- Subvention de 2.000 € pour soutenir l'action de la Compagnie de théâtre De Profundis.
- Subvention de 2.000 € au Centre d'Information sur les droits des femmes et des familles du Territoire de Belfort (CIDFF 90) pour l'organisation d'une journée interculturelle au Parc de la Douce.
- Une subvention de 1.000€ à l'Association Solidarité Femmes pour la création d'un livre portant la voix d'enfants co-victimes de violences conjugales.
- Subvention exceptionnelle de 1.000 € à Inter'Actions pour soutenir l'action « Osons l'égalité... ça continue » menée par l'association.

Soit un montant total de subventions attribuées de 31.000 €.

1.3 Equilibre de la section de fonctionnement

Recettes réajustées ou nouvelles	630 585,00 €
Reprise de provisions	
total des recettes de fonctionnement	630 585,00 €
Dépenses réajustées ou nouvelles	0,00 €
Provision pour créances douteuses	0,00 €
Dépenses d'ordre	0,00 €
total des dépenses de fonctionnement	0,00 €
Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement	630 585,00 €

2- Section d'investissement

2.1 Recettes réelles d'investissement

Le montant des recettes réelles d'investissement inscrites à la décision budgétaire modificative N° 1 est de 1,375 M€.

Cette recette correspond aux cessions prévisionnelles des bâtiments acquis par la commune et destinés à être revendus (bâtiment BOIRON, local 63 Avenue Jean Jaurès, opération de revitalisation des commerces...).

Aucun ajustement des subventions d'investissement perçues n'est prévu.

2.2 Dépenses réelles d'investissement

Le montant des dépenses réelles d'investissement inscrites à la décision budgétaire modificative N° 1 est de 1,805 M€.

Les dépenses nouvelles correspondent à :

- Achats de biens immobiliers (cf. ci-dessus) pour 1,375 M€.
- Acquisition du parking de la Rue Broglie pour rétrocession à la maison médicale pour 250 K€.
- Achat des servitudes de stationnement grevant le parking de la Maison des Arts pour 175 K€ (Délibération 2021-74 du 27 mai 2021).

2.3 Attribution de subvention

Il est proposé d'attribuer une subvention d'investissement de 5 000 € à l'Armée du Salut afin de financer l'achat d'équipements nécessaire à la création d'une SIAE inclusive (Structure d'Insertion par l'Activité Economique).

3. Autorisation de programme/crédits de paiement

Aucun ajustement des crédits de paiement des autorisations de programme n'est prévu à la décision budgétaire modificative N° 1.

4- Opérations d'ordre

Aucun ajustement des opérations d'ordre n'est prévu à la décision budgétaire modificative N° 1.

5- Equilibre de la section d'investissement

Recettes réajustées ou nouvelles	1 375 000,00 €
Recettes d'ordre au sein de la section investissement	0,00 €
Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement	630 585,00 €
total des recettes d'investissement	2 005 585,00 €
Dépenses réajustées ou nouvelles	1 805 000,00 €
Dépenses d'ordre au sein de la section investissement	0,00 €
total des dépenses d'investissement	1 805 000,00 €
Besoin de financement	-200 585,00 €

Le projet de budget supplémentaire se traduit par une diminution du recours prévisionnel à l'emprunt de 201 K€ par rapport aux prévisions établies lors du budget primitif.